

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 20 (1875)
Heft: 18

Vereinsnachrichten: Société militaire fédérale : section vaudoise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

prise du but de bas en haut. Cela étant, on utiliserait pendant toute la durée du service les moments disponibles aux exercices de visée.

Cette idée n'est du reste pas nouvelle, les Allemands l'ont depuis longtemps appliquée ; sur chacune de leurs places d'armes figure un mannequin nommé ANKER, et les personnes qui ont suivi la marche des armées allemandes en France ont pu voir apparaître l'éternel mannequin sur les murs, à peine les troupes entrées dans une nouvelle place.

Ces exercices de visée ont l'avantage d'obliger non seulement à bien ajuster mais aussi à lâcher à propos la détente, et sont particulièrement à recommander aux tireurs de complexion nerveuse, qui, incapables de prendre le but tranquillement de bas en haut, pressent en tremblant sur la détente.

H.-F. P., officier bâlois.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE

Section vaudoise.

La réunion annuelle de 1875 a eu lieu conformément aux programmes publiés par circulaires du Comité des 14 et 27 juillet 1875, dans nos numéros 15 et 16,

On sait que cette réunion comprenait deux parties, soit deux journées, c'est-à-dire une reconnaissance et une assemblée générale. La première journée, du 21 août, continuait les reconnaissances antérieures. La première reconnaissance, en 1872, avait amené les divers détachements à Yverdon, à travers le Gros-de-Vaud. La deuxième, en 1874, avait parcouru la partie septentrionale de notre Jura vaudois, c'est-à-dire les passages de Ste-Croix, de Ballaigues et de Vallobres, ainsi que la vallée de l'Orbe, avec réunion générale à Orbe. La troisième reconnaissance, celle de 1875, avait à terminer l'exploration du Jura vaudois, c'est-à-dire la zone de la vallée du lac de Joux et celle du col de St-Cergues, sur la route de Nyon à Morez par les Rousses.

A cet effet, six colonnes principales furent formées, correspondant au nombre des sous-sections de la Société. (Voir circulaire du 14 juillet.) Elles pouvaient se subdiviser en colonnes détachées et toutes devaient se rencontrer, le samedi 21 août au soir, au Sentier et au Brassus, dans la vallée du lac de Joux.

Quelques colonnes se trouvèrent déjà le vendredi soir sur leur place de rendez-vous, et le départ put s'effectuer le lendemain de bon matin. La journée était belle, mais une atmosphère chaude et orageuse rendait la marche pénible. De gros nuages s'amassaient sur les sommets monotones du Jura. Ils nous firent grâce encore pour la journée du 21. Le soir, les charmants villages du Sentier et du Brassus regorgeaient de monde en belle humeur ; de tous côtés, la musique et les chants retentissaient ; de chaudes salutations s'échangeaient ; l'illumination du Sentier et de quelques maisons et collines avoisinantes vint accroître l'animation de toute la Vallée.

Le lendemain, dimanche 22, la note fut moins gaie. A huit heures du matin, la colonne du Brassus, musique en tête, partit pour re-

joindre celle du Sentier ; malheureusement l'orage et une pluie diluvienne se mirent de la partie, si bien que l'excellente musique en était souvent dominée. Néanmoins l'entrée au Sentier se fit en bon ordre, sinon en belle toilette. Là de nouveaux camarades se rencontrèrent, et tous reçurent un reconfortant accueil des officiers et des autorités de la localité. Plus de cent officiers étaient présents, dont les colonels Favre, de Genève, et Audemars, comme invités ; Borgeaud Auguste, Grand, Lecomte ; les lieutenants-colonels Murisier, de Guimps, Jaccard, Gaulis, Lochmann, Cuénod, Bertsch, etc.

Après une collation à l'hôtel de l'Union, l'assemblée générale s'ouvrit dans la salle du théâtre. En voici le procès-verbal officiel :

Assemblée générale du 22 août 1875, à 10 heures 1/2 du matin, au Sentier.

Présidence de M. le lieut.-col. Aug. Jaccard.

Tous les membres du comité prennent place au bureau de l'assemblée.

Une centaine d'officiers de toutes armes assistent à la réunion.

M. le président déclare la séance ouverte ; il fait donner par le secrétaire lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 mars dernier. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

L'ordre du jour est ensuite abordé ; M. le président donne connaissance de son rapport sur la marche de la section vaudoise, dès la dernière assemblée à ce jour. Ce rapport mentionne les décisions du comité ; entr'autres nominations des délégués à la fête fédérale de Frauenfeld, souscription de cinq actions au tir fédéral de 1876, communication avec les sous-sections, etc. Les actes du comité reçoivent l'approbation de l'assemblée.

Les rapports sur la reconnaissance militaire du jour précédent sont présentés dans l'ordre suivant :

Colonne n° I, sous-section de *Ste-Croix*, par M. le capitaine de batterie Montandon.

» II, » d'*Yverdon*, par M. le lieut.-colonel de Guimps.

» III, » de *Moudon*, par M. le capitaine du génie Emery.

» IV, » de *Vevey*, par M. le 1^{er} lieutenant Maurice Puenzieux.

» V, » de *Lausanne*, par M. le colonel-divisionnaire Lecomte, puis MM. G. Gaulis, lieut.-col., Eug. Gaulis, commandant et C. Carrard, major.

» VI, » de *Morges*, par M. le capitaine Aug. Warnery.

M. le capitaine Edouard Secrétan demande la parole pour proposer au comité la rédaction d'un rapport général sur la reconnaissance en condensant les divers exposés spéciaux qui viennent d'être présentés. Cette proposition est appuyée par l'assemblée, et immédiatement le comité charge le préposant (capitaine Ed. Secrétan) du soin de cette préparation.

Les deux délégués à la fête de Frauenfeld font connaître au comité qu'ils entretiendront l'assemblée, chacun sur une partie différente, des opérations de la réunion. M. le lieut.-colonel du génie Lochmann présente un rapport verbal sur la réunion des délégués, et M. le colonel Lecomte un pareil sur les décisions de la seconde journée.

Nos délégués sont vivement remerciés pour le concours qu'ils ont prêté à la section vaudoise.

M. le colonel Lecomte développe avec détail le sujet traité, à Frauenfeld, par M. le colonel Feiss, sur la nouvelle organisation militaire suisse.

M. le major C. Carrard fait ensuite la proposition que le comité de la section vaudoise fasse au plus tôt les démarches nécessaires auprès du Département militaire cantonal pour qu'au fur et à mesure qu'ils paraissent, les arrêtés et ordon-

nances militaires du Conseil fédéral soient distribués à tous les officiers. Cette proposition s'appliquerait aux ordonnances déjà publiées depuis la mise en vigueur de la nouvelle loi. Cette proposition rencontre un assentiment marqué; elle est appuyée et mise en discussion. A la votation, elle est approuvée à l'unanimité.

M. le major Muret donne connaissance du rapport et des conclusions du jury auquel ont été soumis les travaux des sous-sections sur l'amélioration du tir de l'infanterie.

L'ordre du jour appelle la discussion de la modification proposée à l'art. 9 du règlement de la section vaudoise.

Après explications fournies par M. le président, il est passé à la votation.

Le nouvel article 9 est adopté dans la forme suivante :

Les membres de la section peuvent se constituer en sous-sections, par localité ou contrée. Ces sous-sections font rapport au comité sur leur constitution et leur marche ainsi que sur les sujets qu'il pourrait soumettre à leur étude. La section ne reconnaît toutefois qu'une sous-section par localité.

La section vaudoise est appelée, par suite du choix de Lausanne comme lieu de la prochaine fête fédérale en 1877, à composer le nouveau comité central.

Il est procédé à cette constitution de comité.

Nomination du président.

Bulletins délivrés . . .	58.
» rentrés . . .	57.
Majorité . . .	29.

Résultat du scrutin :

MM. colonel Lecomte . . .	37.
colonel Grand . . .	16.
colonel de Gingins . . .	5.
lieut.-col. A. Jaccard . . .	1.

M. le colonel *Lecomte* est élu *président* du comité central.

Désignation des autres membres.

Il est passé à la nomination des autres membres.

Sur le refus de M. le colonel Grand d'accepter la vice-présidence, M. le lieutenant-colonel *G. Gaulis* est proclamé *vice-président*.

M. le lieut.-col. du génie *H. Lochmann* est élu *rapporteur*.

Sur le refus de MM. Carrard et Muret, majors, M. le 1^{er} lieutenant d'infanterie *Ch. Stoucky* est nommé *caissier*.

M. le lieutenant d'infanterie *Jules Ney* est élu *secrétaire*.

Le comité de la section vaudoise reçoit approbation de l'assemblée pour les démarches tentées par lui à l'occasion du fonds Dufour actuellement projeté, à forme de la lettre qui a été adressée le 16 août courant, au comité central, à Frauenfeld.

Il n'est pas fait de propositions individuelles.

La séance est levée à 1 heure après-midi; elle est suivie d'un banquet, à l'hôtel de l'Union, où discours et chants se sont fait entendre; puis l'heure du départ sonne pour quelques-uns des officiers.

Cette troisième reconnaissance a été effectuée avec succès; tous les participants emportent d'elle et de la cordiale réception dans les localités du Sentier et du Brassus, un excellent souvenir.

Le président,
Aug. JACCARD, lieut.-colonel.

Le secrétaire,
Jules NEY, lieutenant.

CIRCULAIRES ET ACTES OFFICIELS

Berne, le 15 septembre 1875.

Le Conseil fédéral suisse à tous les Etats confédérés.

Fidèles et chers Confédérés,

Le règlement d'administration, qui renferme les dispositions de détail sur le